

## AVIS PUBLIC 2018-001

### ENTRÉE EN VIGUEUR

Prenez avis qu'à la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos a adopté le règlement suivant :

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-271

**Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie à l'intention des élus municipaux de la Ville d'Asbestos (révisé).**

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Ville d'Asbestos au 345, boulevard Saint-Luc, durant les heures d'ouverture ainsi que sous la rubrique *Règlements municipaux* sur le site internet de la Ville d'Asbestos au [www.ville.asbestos.qc.ca](http://www.ville.asbestos.qc.ca)

Que ledit règlement entrera en vigueur le 8 mars 2018, soit le jour de sa parution, conformément à la Loi.

Donné à Asbestos, Québec, ce 8 mars 2018.



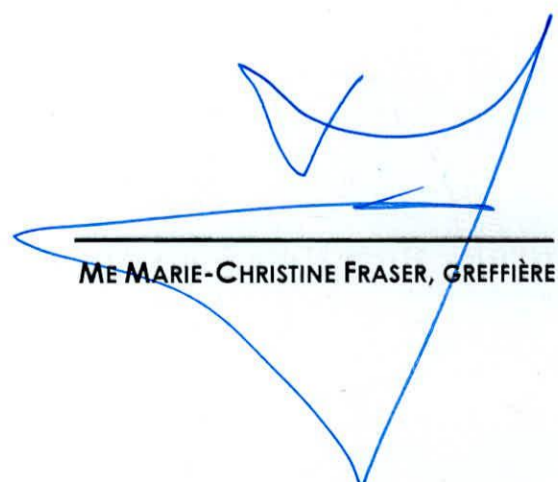
---

ME MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Marie Christine Fraser, greffière, certifie avoir le 8<sup>e</sup> jour de mars 2018, publié cet avis sur le site internet de la Ville d'Asbestos au [www.ville.asbestos.qc.ca](http://www.ville.asbestos.qc.ca) sous la rubrique *Avis publics*.

Donné à Asbestos, ce 8<sup>e</sup> jour du mois mars 2018



---

ME MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE